

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Castelmoron sur Lot, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel MARROT, Maire.

Date de convocation : 13 mai 2026

Etaient présents : Daniel MARROT, maire, Jean-Marie PREVOT, Josianne ESCODO, Jean-Claude VIGNEAU, Johan ARSAC, adjoints au Maire et Chantal CZWOJDRAK, Gérard ROUAN, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL Hervé MISSEGUE, Jean Luc DETHIER, Edmond LABADIE Xavier DELBREL, Léa BOLZON, Laurence MONEL-COLLINS conseillers Municipaux.

Absentes excusées : Guylène LIA, Lauriane MELLA, Roselyne CORNUT,

Absente : Annabel LAJOURNADE

Procuration : Guylène LIA à Daniel MARROT, Lauriane MELLA à Johan ARSAC Roselyne CORNUT à Jean-Marie PREVOT.

Secrétaire de séance : Josianne ESCODO

--==--==--

Mr le Maire ouvre la séance en présentant les excuses des absents, notamment Mme LIA en deuil.

Budget primitif 2026 : décision modificative

Suite au vote du budget primitif 2026 du budget principal lors de la séance du 28 avril dernier, certains crédits s'avèrent déjà insuffisants, notamment à l'opération n°23 acquisition de mobilier : le logement (anciennement bureaux du SESSAD) est occupé par un médecin junior en formation auprès du Dr ALLOUSSI depuis le 1^{er} mai, il a donc fallu l'équiper en totalité; par ailleurs, les services de la DGFIP exigent de modifier les écritures de report en incluant les centimes.

(délibération)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2157 (21) - 23 : Matériel et outillage techni	5 000,00	001 (001) : Solde d'exécution section inves	0,84
2184 (21) - 23 : Matériel de bureau et mobil	15 000,00	1068 (10) : Excédents de fonctionnement c	-0,84
231 (23) - 37 : Immobilisations corporelles e	-20 000,00		
	0,00		0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60631 (011) : Fournitures d'entretien	0,01	002 (002) : Résultat de fonctionnement repo	0,01
	0,01		0,01

Total Dépenses	0,01	Total Recettes	0,01
----------------	------	----------------	------

Certaines opérations seront ajustées d'un point de vue budgétaire lors de la finalisation des travaux et la réception des chantiers par le maître d'œuvre, telles que la rénovation de la salle TIVOLI, la toiture du centre administratif et social ou encore le local de la chasse.

Mr DETHIER interroge sur la responsabilité financière des entreprises ayant retardé le bon déroulement des chantiers et questionne sur l'application des pénalités de retard. Mr le Maire précise que la commission des travaux partage également une part de responsabilité en n'ayant pas réagi suffisamment en amont en alertant l'architecte, les pénalités ne seront donc pas réclamées.

Attribution des subventions aux associations locales et participations aux organismes de regroupement : (à noter la sortie des élus concernés par les associations dont ils sont membres au moment du délibéré)

(délibération)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un crédit global de 50 000 € a été inscrit à l'article 65748 « autres personnes de droit privé », et 3 000 € à l'article 65568 « autres contributions » du Budget Primitif 2026. Il précise qu'il convient de fixer, dans la limite de cette enveloppe, le montant à attribuer à chaque association ou organisme.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer aux Associations ou organismes de regroupement ci-dessous une subvention ou une participation dont le montant maximum ne pourra excéder les sommes suivantes :

Association	Montant maximum alloué en 2026
Asso Maires Ruraux	125
ADMR	1 000
ADMR Coulx/Le Temple	500
Amicale des maires	625,48
Amicale des Anciens Marins	200
Amicale des donneurs de sang	En sommeil
Amicale des Sapeurs Pompiers	500
ANACR	500
Anciens Combattants Tonneins	100
Anciens Combattants Verteuil	160
Asso aux pensées des cheveux gris	100
Castel Piétonics	400
Club Casteljoie	300
Tir à l'arc	300
Comité Personnel Communal	2 000
Coopérative école primaire	800
Culture pour tous	200
Société de Chasse	500
Club de Basket	2 500
École de Basket	2 000
Club de Football	6 000
Ecole de football	2 000
Club de Rugby	6 000
École de Rugby	2 000
Club de Judo	2 000
Club de Gymnastique	100
Club de Tennis	1 000
Ecole de tennis	1 000
Société de Pêche	200
Asso des Parents d'Elèves	150
Asso les mouettes (collège)	300
Musiques en Vallée du Lot	2 000
Ass sauvegarde matériel pompier	500
Secours catholique	200
Club photo	100
Institut Bergonie	100
Asso Alliance 47	100
AFM Téléthon	2 000
A'DEVAL	500
Crèche le Nuage Rose	2 000
Comité de Cancérologie 47	200
Les Amis de Radio 4	50
La boule castelmoronaise	500

Autres contributions	Montants 2026
Chenil départemental (article 657358)	3 131,40
CAUE	250
Fondation du Patrimoine	200
Lot-et-Garonne Ingénierie	500
TE47	405,24

Aménagements du centre-bourg : fin de l'appel d'offres

Mr le Maire informe l'assemblée de la fin de la consultation ce vendredi 22 mai ; 34 dossiers de consultation ont été retirés par les entreprises ; 4 offres déposées (3 pour le lot n°1 VRD et une seule pour le lot n°2 espaces verts) ; le maître d'œuvre, la cabinet CITEA, a reçu les plis ce matin, son analyse devrait intervenir dans les 15 jours à venir.

MR DETHIER demande si des bornes de rechargement pour véhicules électriques sont prévues autour de l'église ; Mr PREVOT répond par la négative, la commune étant déjà équipée à proximité (place Bransoulié) de deux bornes ; il souligne la lenteur du chargement qui pourrait être corrigée ; une demande sera faite auprès du TE47.

Travaux en cours

Mr PREVOT apporte des précisions sur les chantiers en cours :

- ⇒ Local chasseurs : les menuiseries sont posées, le plombier et l'électricien ont installé leurs gaines, on attend Mr ARSAC et la pose des cloisons et travail sur la charpente.
- ⇒ Salle des fêtes TIVOLI : l'état des lieux a été réalisé ; des petites corrections ont été apportées au niveau des avant-toits
- ⇒ cuisine de la mairie : le peintre a achevé ses travaux (remplacement des plafonds, pose de placoplâtre mural, revêtement de sol et peintures) ; le câblage électrique est posé, on attend l'intervention du cuisiniste pour finaliser cette rénovation ; Mme ESCODO rappelle la nécessité d'acheter un combiné réfrigérateur-congélateur pour remplacer l'existant très vétuste. Mr le Maire va contacter le peintre pour masquer les tuyaux en cuivre visibles et disgracieux ; un coffrage est suggéré.
- ⇒ Installation d'une grille à l'entrée du Camuzol avenue de Comarque pour remplacer celle endommagée par les années ; elle permettra d'évacuer plus facilement les eaux pluviales en cas de fortes intempéries
- ⇒ Capitainerie place Jules Calas : la demande de permis de construire est déposée
- ⇒ Appartement avenue de comarque (ex SESSAD) : ce logement est actuellement occupé par un médecin junior qui partage son temps entre Cancon et Castelmoron sur Lot ; des travaux de plomberie ont été nécessaires (remplacement du lavabo, réparations de fuites). L'ensemble des achats de mobiliers s'élève à ce jour à plus de 5 500 € ;
- ⇒ Réfection de la balustrade du belvédère de la mairie : la Sté RAMOS-BLANCHARD a terminé le chantier qui donne pleinement satisfaction et embellit le site très visité ; Mr le Maire évoque une petite infiltration qui persiste au niveau de la verrière de la mairie, le vitrage doit être changé.

Questions diverses :

- Plage : Mr DETHIER demande des précisions sur la date de livraison du sable ; Mr le Maire ne souhaite pas qu'elle s'effectue avant la fin du mois de juin car il craint d'éventuelles montées des eaux.
- Mr MISSEGUE interroge sur les travaux réalisés aux sanitaires du camping : Mr PREVOT l'informe des travaux réalisés afin de garantir une saison estivale optimale : des fuites (suite au gel hivernal) et infiltrations sur la toiture ont été réparées, la peinture des portes en jaune vif a été réalisée par les agents communaux, des arbres élagués, un abattu (qui gênait la perspective et rendait le sol instable), apport de terre pour combler des trous. Mr le Maire annonce qu'un bail a été signé avec la Sté SOLAR dont Mr GREGET est le gérant pour la partie camping incluant la guinguette ; la plage reste sous la gestion communale ; Mme ARRUTI, agent de la CCLT par ailleurs, a repris l'activité nautique de NAUTILIUS et propose la location de bateaux, canoés.
- Village de vacances : Mr DETHIER demande si les mitigeurs gelés ont été remplacés ; enfin livrés ils ont été remis au Grand Bleu qui se charge de les installer. Des travaux de rénovation des pontons au port doivent être envisagés ; la difficulté réside dans le fait que l'intervention doit se réaliser sous l'eau. Le sinistre survenu sur le quai en avril lors de l'intervention d'un grutier est en cours d'instruction par les compagnies d'assurances respectives.
- Toiture du centre administratif et social : des soucis de stagnation d'eau dans les chéneaux révèlent un problème de pente

-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 23.